

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUIN 2021

*Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 16 juin 2021 à 18h30, à huis-clos.*

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, CREGUT Sylvain, ROUX Frédéric, SIMON Baptiste, BOUCHE Estel, MARTIN Camille.

ABSENTS EXCUSES : Camille MARTIN (pouvoir à M. le Maire).

Monsieur Frédéric ROUX est désigné secrétaire de séance.

## Eclairage public

M. le Maire fait part de certains mécontentements de Chambonnaires par rapport aux horaires de coupures de l'éclairage nocturne et de sa discussion avec les commerçants.

En période d'été, M. le Maire propose de changer les horaires.

Après plusieurs échanges entre les membres du Conseil municipal, ces derniers décident à l'unanimité d'éteindre l'éclairage public, **sur l'ensemble du territoire communal, de 23h00 à 6h00 ; sauf du 15 juin au 15 septembre, au bourg et sur les abords du Lac Chambon de 02h00 à 06h00** (pour les commerces qui ferment à 1h voire 2h pour certains).

## Stationnement payant

### a) Horaires

M. le Maire présente des propositions d'horaires pour le stationnement payant :

- **Pour 2021 :**
  - Du 12 juillet au 30 septembre
    - Au Lac : De 10h à 18h
    - A Chaudefour : De 7h à 19h
  - Tous les jours

- **Pour 2022 :**

- Mai, juin & septembre : Week-end et jours fériés
- Juillet & août : Tous les jours (vacances scolaires)

M. Frédéric ROUX demande si les horodateurs sont résistants au mauvais temps : il conviendra de se renseigner.

Ces horaires sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### b) Tarifications

M. le Maire présente à l'assemblée les tarifs ci-dessous :

Tarif Stationnement payant 2021 Commune de Chambon sur Lac

Tarifs Journée

Durée	De 10h à 18h		P2		P3	De 7h à 19h	Motos (P1/Contre Allée)
	P1	Contre Allée				Chaudefour	
30mn	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 h : 4,00€	0,00 €	
1h	0,90 €	0,90 €	0,00 €	0,00 €		0,45 €	
2h	1,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00 €		0,90 €	
3h	2,70 €	2,70 €	0,00 €	0,00 €		1,35 €	
4h	3,60 €	3,60 €	0,00 €	0,00 €	10 h : 7,00€	1,80 €	
5h	4,00 €	4,00 €	0,00 €	0,00 €		2,00 €	
6h	4,00 €	4,00 €	0,00 €	0,00 €		2,00 €	
7h	4,00 €	4,00 €	0,00 €	0,00 €		2,00 €	

FPS : 17,00€

Tarifs Long séjour

1J	4,00 €
2J	6,00 €
3J	8,00 €
4J	10,00 €
5J	10,00 €
6J	10,00 €
7J	10,00 €

Tarif Abonnement Saison sur présentation de la plaque d'immatriculation et justificatif de domicile

Type	Prix par voiture
Résident Commune	20,00 €
Professionnel	20,00 €

Exceptionnellement en 2021 : Gratuité pour les clients des hébergeurs - Création d'un macaron (logo, nom de l'hôtel ou du gîte ...)

M. Baptiste SIMON demande si les motos paient les mêmes tarifs.

M. le Maire propose de faire un tarif par véhicule et non par foyer pour les habitants de la commune. M. Sylvain CREGUT demande si le véhicule supplémentaire est tarifié également à 20€ par an. M. Baptiste SIMON rappelle que lors de la réunion avec les commerçants concernés par le stationnement payant, personne n'était contre.

M. le Maire explique que les commerçants du lac étaient contents d'être informés et qu'ils étaient d'accord sur les propositions des tarifs.

M. le Maire propose de faire des macarons avec le nom des hôtels ou des gîtes. M. Baptiste SIMON se propose de faire un projet de plaque amovible.

M. le Maire explique qu'il est facile pour les hôtels d'instaurer ce macaron (car on connaît le nombre de chambres) mais plus compliqué pour les gîtes. Il conviendra d'en énumérer le nombre exact.

Mme Estel BOUCHE propose de faire ces macarons en mairie (impression et plastification).

M. Théo TALANDIER fait part de son avis sur le tarif à la journée au parking de la Réserve de la Vallée de Chaudefour : il pense que le tarif est onéreux.

Plusieurs élus comparent les tarifs avec d'autres sites touristiques (Sainte Marie de la Mer, Saint Guilhem le désert). M. le Maire demande à M. Théo TALANDIER s'il y a une idée du tarif qu'il souhaite appliquer et rappelle qu'il y a déjà beaucoup de monde en ce moment sur ce site. M. Théo TALANDIER propose un forfait sur 3 heures et demande si les guides de montagne ont été prévenus. M. le Maire répond qu'Eric VALLE, Conservateur de la

Réserve de la Vallée de Chaudefour, les a prévenus et qu'ils sont d'accord. Au vu de cette réponse, M. Théo TALANDIER propose de leur faire une carte à l'année.

Après plusieurs échanges, les membres du Conseil municipal approuve les tarifs proposés pour le Lac Chambon et décide d'appliquer le tarif de 4€ pour moins de 4 heures et celui de 6€ au-delà de 4 heures pour le parking de Chaudefour.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **Embauche des Maîtres-Nageurs Sauveteurs – MNS**

Pour l'année 2021, le recrutement se compose de quatre anciens MNS de l'an dernier et d'une nouvelle recrue.

M. Pascal FOURNIER rappelle qu'il faut changer le contrat d'embauche pour rajouter la mission « ouverture et fermeture de la pataugeoire » afin d'alléger le temps de travail de l'employé communal en charge de son entretien. Ainsi, la pataugeoire ouvrira en même temps que la surveillance de la baignade du lac.

Avec la commune de Murol, les embauches sont prévues à compter du 30 juin 2021 (et non du 1<sup>er</sup> juillet).

M. Pascal FOURNIER ne trouve pas normal que les élus de la commune de Chambon sur Lac ne soient pas consultés par la commune de Murol sur les conditions d'embauches des MNS.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent pour l'embauche de ces cinq saisonniers.

### **Contrat de Mme Murielle RIGAUD**

M. la Maire rappelle que Mme Murielle RIGAUD est embauchée avec deux contrats :

- La Poste : 22h50
- Mairie : 12h50

En juillet et en août, Mme Murielle RIGAUD s'occupera de l'animation estivale et fera donc plus d'heures.

M. le Maire précise que le numéro d'immatriculation de son véhicule sera enregistrée dans le système des horodateurs pour qu'elle ne paie pas le stationnement payant lorsqu'elle se rend chez les commerçants pour distribuer les programmes et les affiches des animations.

Mme Florence DELAIGUE explique, que suite aux contraintes sanitaires et donc en répercussion, Mme Murielle RIGAUD à un quota d'heures de nettoyage de la Maison des Associations non effectué sur ses deux derniers contrats.

Les membres du Conseil municipal votent l'unanimité le renouvellement du contrat Mairie de Mme Muriel RIGAUD pour les mois de juillet et août 2021.

### **Stationnement des Camping-cars**

M. le Maire fait part du mail de l'Office du Tourisme relatif aux consignes de stationnement des camping-cars sur le territoire communal.

Parallèlement, M. le Maire explique que la barrière du parking P3 a été cassée par un camping-cariste. Ainsi, il propose d'enlever la barrière du parking de Varennes pour faciliter le stationnement à la journée. M. Sylvain CREGUT dit que la gestion du stationnement des camping-cars est ingérable en période estivale. M. le Maire répond que, puisqu'il n'y a pas de police municipale, seule la Gendarmerie peut verbaliser.

M. Sylvain CREGUT rappelle que les camping-caristes sont autonomes avec leurs vélos électriques ou leurs scooteurs. M. Baptiste SIMON propose de leur installer des places de stationnement à la journée sur le parking du cimetière. Mme Amélie PANCRACIO et M. Sylvain CREGUT sont favorables à cette proposition.

M. le Maire propose de réparer les barrières aux parkings P2 et P3.

Mme Estel BOUCHE propose de mettre des emplacements journée (et non au cimetière pour le garder pour les cars) devant la Mairie. M. Pascal FOURNIER répond qu'ils pourront prendre l'eau à la pétanque et qu'il convient de

rédiger un arrêté interdisant le stationnement nocturne en dehors de l'aire des camping-cars du Camping des Bombes.

Mme Amélie PANCRACIO a rédigé une ébauche d'arrêté pour le stationnement de la contre-allée.

M. Sylvain CREGUT fait part de sa rencontre avec M. Christian POMMIER, Président de la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air d'Auvergne. Ce dernier observait que le tarif proposé de 7€ à Chambon sur Lac était bas : dans le secteur, le tarif est de 12€. Il conviendra de contacter M. et Mme BERTHELEMY, gérants du camping Les Bombes, pour leur demander d'augmenter le tarif. M. le Maire rappelle qu'il doit les rencontrer à l'automne pour revoir la convention de délégation de service public (à refaire en 2023). Mme Estel BOUCHE propose de ne pas leur remettre la gestion de cette aire de camping-cars.

M. le Maire fait part de sa rencontre avec l'association Mission Haie de cette semaine et fait part de leurs propositions de projets aux cimetières, à Bressouille et au parking P3. Cette association pourrait, dès cet automne, s'occuper de l'aire de camping-cars. Mme Estel BOUCHE explique que la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 60% pour ce projet et que si elle a plus de projet, cela peut être inscrit dans un projet global qui peut être subventionné à 80%.

M. le Maire donne parole à Mme Amélie PANCRACIO pour la lecture de sa proposition d'arrêté relative au stationnement des camping-cars le long de la contre-allée au Lac Chambon. M. Baptiste SIMON précise que les ouvriers qui ont des camions peuvent être impactés par cet arrêté.

La question de la période « saisonnière ou toute l'année » se pose. Si la période « saisonnière » est retenue, il convient de fixer des dates. L'arrêté convient aux élus.

Les membres du Conseil municipal délibèrent pour prendre cet arrêté d'interdiction de stationnement du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.

M. le Maire explique, que pour la peinture des bandes blanches, l'entreprise qui devait réaliser l'opération ne peut pas honorer son engagement. Ainsi, il propose de demander à un autre prestataire avec les mêmes conditions que l'autre entreprise à réaliser avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. Sylvain CREGUT suggère de lui proposer au même tarif pour éviter de perdre du temps avec des négociations.

### **Bornes à incendie**

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise COUDERT à hauteur de 3.797,40€ TTC pour la mise en place d'une borne à incendie près du lotissement Monneaux Lodge et le lotissement Les Mouflons.

M. le Maire rappelle que c'est une obligation et qu'au budget communal, cette dépense peut être inscrite en investissement.

Les membres du Conseil municipal approuvent ce devis.

### **M57 : le nouveau référentiel budgétaire et comptable**

M. le Maire donne la parole à Mme Florence DELAIGUE, secrétariat de la mairie. Cette dernière explique qu'un nouveau référentiel budgétaire et comptable doit être mis en place au niveau de la comptabilité des communes en vue d'une simplification dans les procédures d'ici 2023.

### **Recensement de la population**

M. le Maire explique que le recensement aura lieu sur la commune de Chambon sur Lac courant 2022 et qu'il convient de valider en Conseil Municipal un coordonnateur communal.

En 2016, Florence DELAIGUE avait occupé cette fonction et est proposée pour l'occuper de nouveau.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité favorablement à cette proposition.

### Etat financier des sections

M. le Maire présente l'état financier des sections de la commune et précise qu'il doit être voté avant le 30 juin :

<b>ETAT FINANCIER DES SECTIONS DE LA COMMUNE DE CHAMBON SUR LAC AU 31/12/2020</b>						
<b>SECTIONS</b>	<b>Résultat au</b>	<b>Impôts fonciers</b>	<b>Frais Divers</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Mise à</b>	<b>Résultat</b>
Les Angles	-460,69	47,00	1283,96	47,00		-1 744,65
Les Angles - bressouleille- 1/3 Les Angles	7 646,42	24,00	10,00	24,00		7 646,42
Les Angles - Bressouleille- 2/3 Bressouleille	30 700,14	47,00	20,00	47,00		30 680,14
Bressouleille	4 011,64	969,00	7247,64	775,20	1057,00	-2 372,80
Bressouleille - Les Angles - Serrette	28 010,64	473,00	30,00	473,00		27 980,64
Chambon	70 934,34	380,00	274,92	380,00	148,00	70 807,42
Champsiaux	-14 505,05	813,00	1686,99	650,40	500,00	-15 854,64
Chambon - Serrette	5 758,57	178,00	1320,00	178,00		4 438,57
Champsiaux - Varennes	-3 423,53	142,00	30,00	142,00		-3 453,53
La Guïèze	-3 762,07	67,00	30,00			-3 829,07
Monneau Grand	12 204,59	18,00	30,00		532,00	12 688,59
Monneau Petit	245,10		30,00			215,10
Monneau Petit - Les Angles - La Guïèze - Serrette	21 391,44	514,00	946,52	257,00	1826,55	22 014,47
Montaleix	-673,33	24,00	30,00	24,00		-703,33
Montmie	-1 588,03	107,00	30,00	85,60	116,00	-1 523,43
Montmie - Montaleix	-655,68	419,00	30,00	293,30	132,00	-679,38
Surains	8 644,77	477,00	840,36	238,50	873,00	8 438,91
Varennes	6 486,41	78,00	10805,34		360,00	-4 036,93
Voissières	-5 270,58	999,00	30,00	999,00		-5 300,58
		5776,00	24705,73	4614,00	5544,55	

M. Pascal FOURNIER demande à ce que cet état financier soit envoyé par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme Florence DELAIGUE, secrétariat de la mairie, décrit section par section cet état en détail.

M. Pascal FOURNIER demande pourquoi le SMGF devrait payer 2.000€ par an à la commune. Mme Florence DELAIGUE explique que cet état financier n'englobe pas les ventes de bois.

M. le Maire et Mme Estel BOUCHE expliquent que, selon la juriste, la facture des jeux du bourg ne peut pas être imputée dans son intégralité sur l'état financier de la section du Chambon (il conviendra d'attendre la subvention de la Région).

Pour la section Moneau Petit Les Angles, les frais administratifs de 500€ s'expliquent par la facturation des entretiens avec la juriste pour la rédaction des conventions.

Pour toutes les sections dont l'état financier est en déficit, il y a la possibilité de les communaliser de fait au niveau du budget. Pour celles dont l'état financier est en bénéfice, elles sont en mesure de payer les impôts et donc ne peuvent pas être communalisées.

Selon la juriste, l'erreur commise par la commune par le passé est d'avoir inscrit uniquement des recettes et jamais des dépenses.

Mme Estel BOUCHE explique que c'est un jeu d'écriture et que l'objectif est de tracer les dépenses en fonction des sections.

M. Pascal FOURNIER demande ce que l'équipe municipale souhaite faire pour la répartition du tractopelle des sections de Bressouleille et de Champsiaux. L'engin est actuellement chez PAYANT et il conviendra de payer au moins le transport. M. Pascal FOURNIER explique qu'il y aura des recettes avec les bois pour le faire réparer.

M. le Maire demande à MM. Pascal FOURNIER et Frédéric ROUX de le faire rapatrier.

Après délibération, les membres du Conseil municipal approuvent l'état financier présenté pour l'ensemble des sections.

## **Numérotation et recensement des rues**

M. le Maire fait part de plusieurs demandes de riverains pour faire recenser leur rue et numéroter leur habitation (il y a souvent des problèmes pour l'installation de la téléphonie et d'internet). Il propose donc de créer une commission.

M. Pascal FOURNIER demande si ce recensement n'avait pas déjà été fait. Mme Amélie PANCRACIO répond à l'affirmative pour les habitantes du bourg, de Varennes et du Lac Chambon. Elle précise qu'un courrier avait été envoyé aux habitants concernés. Les plaques numérotées doivent être fournies par la mairie.

M. le Maire propose que le CCAS étudie ce dossier à l'automne prochain.

M. Pascal FOURNIER fait également part de la demande du SDIS pour la révision du référencement des bornes à incendie. Le fermier SUEZ a été contacté pour le faire et M. Franck RAYNAUD, en tant que Chef du Centre d'Intervention, est aussi consulté à ce sujet.

## **Point sur les travaux**

### **a) Chaudefour**

Les travaux pour l'intégration paysagère du stationnement à l'entrée de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour commencent la semaine prochaine. M. le Maire fait part des réflexions négatives qu'on lui a rapportées par rapport au toit en bacassier de la cabane de M. Nicolas BEAL. Il demande à M. Daniel VAUZEILLES de lui en parler.

### **b) Le bourg**

M. Pascal FOURNIER informe que les travaux se termineront en fin de semaine. La fuite d'eau du bac, route de Chaudefour, a été réparée : un captage a été créé sur les fontaines au lieu d'être branché sur les bornes à incendie.

M. le Maire explique que le lavage des lavoirs sont faits par les employés communaux mais que plusieurs habitants du village le font eux-mêmes.

## **Demande d'achat de terrain**

M. le Maire fait part de la demande de Mme Claire DEFAY CASTRO pour acheter un terrain communal à Varennes et projette le plan.



La commission des travaux se rendra prochainement sur place pour étudier cette demande.

### **Jeux du bourg et du lac**

M. le Maire informe l'équipe municipale que les jeux du bourg ont été installés au bourg et ceux du lac le seront fin juin. Pour réparer la tyrolienne, il présente un devis de 900€. Ainsi, M. le Maire propose qu'un des employés techniques fasse la peinture et de patienter pour valider ce devis onéreux.

### **Toilettes sèches au col de la Croix Morand**

M. le Maire fait part de sa demande auprès du département et de la Communauté de communes du Massif du Sancy pour installer des toilettes sèches au col de la Croix Morand. Le problème est que la commune de Chambon sur Lac n'a pas de foncier dans ce secteur. Le Conseil départemental n'y fait aucun entretien.

Mme Amélie PANCRACIO demande si un courrier a été rédigé à l'attention du Conseil départemental. M. le Maire répond qu'une demande a été faite lors d'une réunion avec M. Fabrice LEROUX, Directeur de la Direction Routière Aménagements Territoriaux du Sancy.

M. le Maire présente un devis pour la location d'une toilette sèche à hauteur de 1.497,83€ TTC. Le problème est de trouver l'emplacement.

Mme Amélie PANCRACIO demande à ce que le Conseil départemental soit saisi par une demande écrite et officielle. M. le Maire répond qu'il convient de trouver le bon interlocuteur.

### **Panneaux lumineux**

M. le Maire rappelle que l'actuel panneau lumineux est obsolète pour cause de non maintien de l'assistance numérique de Bouygues et que c'est inadmissible. Il présente un devis pour nouveau panneau lumineux avec l'option « radar pédagogique » à hauteur de 9.088,56 € TTC.

M. Sylvain CREGUT demande s'il est judicieux de le remplacer et propose l'achat de flamme. M. le Maire rappelle que le contrat s'arrête au 30 juin et que l'installation d'un nouveau panneau ne peut être prévue pour cet été.

### **Elections Régionales et Départementales : Planning pour la tenue des bureaux de vote**

M. le Maire présente le planning prévisionnel pour la tenue des bureaux de votes lors des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Il manque quelques volontaires. Mme Amélie PANCRACIO propose de passer une annonce via Facebook.

### **Maison des Associations**

M. le Maire fait part d'une demande de prêt de la Maison des Associations par le 92<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie pour organiser la formation de 40 personnes le vendredi 25 juin 2021.

L'équipe municipale accepte de leur louer la salle à hauteur des tarifs en vigueur, mais non de leur prêter.

### **Bornage de terrains communaux**

M. le Maire fait part de la convocation par le Géomètre GEOVAL pour le bornage de plusieurs terrains communaux le lundi 21 juin prochain :

- 9h00 : Commune / GODET / GALVIER
- 10h30 : Commune / MOURET / ADMIRAT
- 14h00 : Commune / Conseil départemental 63 / ROUX

Il demande à ce qu'un membre du Conseil municipal soit présent pour les deux derniers rendez-vous.

Après discussion, il est décidé que la répartition suivante :

- 9h00 : M. le Maire,
- 10h30 : M. Daniel VAUZEILLES,
- 14h00 : M. Frédéric ROUX

Le secrétariat de la mairie est chargé de leur envoyé la convocation par mail.

### **SICTOM DES COUZES**

Mme Amélie PANCRACIO demande s'il y a eu confirmation de la réunion avec le SICTOM des Couzes. Il conviendra de relancer cette demande de rencontre.

A ce sujet, M. Frédéric ROUX précise que les containers ne sont pas tous vidés correctement.

**Il est 21h10, la séance du conseil est levée.**